



## **Fin de l'hébergement temporaire de personnes déplacées ukrainiennes sur le ferry « Méditerranée »**

Aujourd'hui, vers 17h30, l'ensemble des 450 personnes déplacées ukrainiennes encore présentes à bord du ferry « Méditerranée » ont été orientées vers d'autres solutions de prise en charge.

Cette échéance avait été programmée depuis les premières orientations réalisées vers Lourdes et Argelès à la mi-mai, l'hébergement sur le ferry ayant un caractère temporaire, compte tenu des contraintes d'exploitation commerciale du navire.

Cet accueil inédit tant par sa nature que par son ampleur, a permis d'héberger un nombre important de personnes déplacées ukrainiennes, compte tenu des tensions constatées par ailleurs sur le dispositif d'accueil de droit commun.

Toutes les personnes accueillies sur le ferry, se sont vu proposer, sans exception, plusieurs destinations et types de solutions d'hébergement ou de logement pérenne, dans le cadre des opérations dites de « desserrement » pilotées par l'État vers d'autres régions de France.

Toutes les solutions proposées permettent de respecter la composition des unités familiales et de poursuivre, dans leur département d'accueil, l'accompagnement social par des structures associatives spécialisées analogues à celles intervenant dans les Bouches-du-Rhône. Il a été précisé que l'ensemble des droits et des prestations sociales des personnes accueillies resterait acquis. En outre, le calendrier de ces opérations, en fin d'année scolaire, permet d'éviter les ruptures dans la scolarité des enfants.

Une centaine de personnes a été réorientée vers de l'hébergement dit « citoyen » (chez l'habitant) et vers des logements en intermédiation locative sur Marseille. En effet, ces personnes nécessitaient impérativement la poursuite de leur prise en charge à Marseille en raison de contraintes spécifiques, telles qu'une situation de handicap ou un grave problème de santé. Pour ces personnes, il s'agissait de permettre une continuité des soins et des prises en charge. En matière d'emploi, une quarantaine de personnes a pu obtenir un contrat de travail.

167 personnes n'ayant pas encore arrêté leur choix ont été orientées provisoirement vers des solutions d'hébergement d'urgence temporaire en hôtel ou résidence, à Marseille et Arles, préalablement identifiées par l'État.

Ces personnes se verront à nouveau très rapidement proposer des solutions de logement pérenne dans d'autres départements, afin de s'insérer durablement sur le territoire français.

Il est à noter, en outre, qu'environ 140 personnes se trouvant à bord ont quitté le ferry par leurs propres moyens.

Enfin, les nouveaux arrivants continueront d'être orientés vers d'autres régions métropolitaines en capacité d'accueillir les déplacés ukrainiens afin de ne pas concentrer cet accueil dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var, départements dont les capacités d'hébergement sont désormais limitées à la veille de la saison estivale.

Le préfet des Bouches-du-Rhône adresse ses remerciements à l'ensemble des services et des acteurs qui ont permis le bon déroulement de cette opération de « desserrement » et qui continuent d'accompagner dans le département, les Ukrainiens précédemment hébergés sur le navire « Méditerranée ».

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

